

# MODÈLE D'UN PLAN POUR LA REPRISE DES SPORTS ORGANISÉS ET LOISIRS pendant COVID-19

28 juillet 2020

Pour effectuer la reprise des loisirs et sports organisés, les clubs, les équipes et les associations locales devront adapter leur façon de livrer leur programmation afin d'assurer la sécurité des participants, des entraîneurs, des bénévoles, des spectateurs et de la communauté en général.

Il est recommandé que les administrateurs de ligue élaborent un plan pour réduire le risque de transmission de la COVID-19 parmi les participants aux activités sportives. Il est recommandé que le plan final soit partagé avec tous les participants (athlètes, parents ou tuteurs, entraîneurs, bénévoles, spectateurs) via des plateformes facilement accessibles (ex. site Web public ou page de médias sociaux, bulletins de nouvelles, ajout à l'inscription, etc.).

Le modèle comprend des considérations pour guider la reprise de vos activités sportives ou récréatives organisées. En plus de consulter les exploitants des installations où les activités sportives ou récréatives organisées auront lieu, le plan devrait être élaboré conformément aux exigences des organisations sportives [provinciales](#) ou [nationales](#) pertinentes et en consultation avec les documents d'orientation suivants :

- [Reprise des sports et des loisirs – Directives à l'intention des associations, des entraîneurs et des bénévoles](#)
- [Considérations spécifiques aux sports et aux activités, à l'intention des organisateurs et exploitants d'installations](#)
- [Directives à l'intention des participants pour la reprise des sports et des loisirs](#)
- [Déconfinement de l'Ontario – Gouvernement de l'Ontario](#)

**REMARQUE :** Le SST n'examinera ni n'approuvera les plans écrits des associations, clubs ou groupes sportifs et récréatifs. Vous pouvez cependant contacter le SST au 1-866-747-4305 pour obtenir de l'aide pour l'élaboration de votre plan.

## Liste de contrôle

- L'exploitant des installations où sont tenues les activités sportives ou récréatives a été contacté dans le but d'assurer la conformité aux directives ou exigences spécifiques aux installations.
- Les documents d'orientation pertinents à l'activité sportive ou physique ont été consultés, y compris les renseignements de santé publique, du gouvernement provincial et des organisations sportives provinciales ou nationales (voir la liste ci-dessus).
- Le plan visant la reprise des activités sportives et récréatives a été élaboré et partagé avec les participants par les voies de communication suivantes :
  
- Nom du responsable désigné pour surveiller les activités et assurer que les lignes directrices de santé publique sont respectées :

- Les lignes directrices ont été transmises aux exploitants des installations (tel que demandé), entraîneurs, bénévoles, participants, membres de famille et spectateurs (le cas échéant).

## Taille des groupes

**Considérations :** Comment réduisez-vous les activités sportives ou récréatives pour respecter les lignes directrices actuelles du gouvernement ou de la santé publique relatives à la taille des groupes et aux rassemblements (ex. cohortes, fréquence des pratiques ou activités, établissement de limites sur le nombre de spectateurs/membres de la famille pour chaque joueur, division de la ligue en plus petits groupes, etc.).

## Dépistage de la COVID-19

**Considérations :** Comment allez-vous vous rendre compte d'un participant qui peut afficher des symptômes potentiels de la COVID-19, tels que fièvre, mal de gorge, toux, écoulement nasal ou difficulté à respirer? Avez-vous renseigné les participants ou discuté d'autosurveillance des symptômes? Conservez-vous un registre des présences des participants, du personnel ou des bénévoles?

## Distanciation physique assurée

**Considérations :** Quelles mesures prendrez-vous pour assurer une distanciation physique d'au moins 2 mètres entre les gens? Les activités ont-elles été modifiées ou adaptées pour faciliter une distanciation physique adéquate? Avez-vous discuté avec les participants des mesures qu'ils peuvent prendre pour maintenir la distanciation physique (ex. arriver habillés pour l'activité, ne pas voyager dans un véhicule avec des personnes à l'extérieur de leur ménage ou cercle social)?

## Équipement et articles personnels

**Considérations :** Avez-vous discuté avec les participants du besoin que leur équipement personnel soit clairement étiqueté, et qu'ils nettoient et désinfectent eux-mêmes leur équipement? Avez-vous une procédure et des fournitures pour assurer le nettoyage et la désinfection de l'équipement partagé?

## Couvre-visages ou masques

**Considérations :** Avez-vous élaboré une politique visant le port d'un masque (couvre-visage) qui se fonde sur la [Directive de santé publique concernant le port obligatoire du masque dans les endroits publics clos](#)? Comment communiquerez-vous aux participants le moment d'utiliser un masque, [l'usage appropriée du masque](#) et la façon de nettoyer les masques réutilisables ou de jeter correctement les masques à un seul usage?

## Hygiène des mains et autres mesures de santé publique

**Considérations** : Comment assurerez-vous que les participants pratiquent une bonne hygiène des mains et adoptent d'autres mesures de santé publique (ex. Avez-vous un bon approvisionnement de désinfectant pour les mains à base d'alcool? Comment informerez-vous les participants d'une bonne étiquette respiratoire et des recommandations concernant le lavage des mains? Comment veillerez-vous à ce que les participants évitent d'applaudir ou de crier?)

### Autre

Utiliser cet espace pour inclure toutes mesures ou accommodements supplémentaires qui ne sont pas décrits ci-dessus.

Adapté avec la permission de Bureau de santé de l'est de l'Ontario.